



Auxerre, vendredi 22 avril 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02031

Pris en application :

Arrêté préfectoral n°DDT/USR/2022/0013

Manifestation nautique et activités nautiques (Rivière YONNE)**Bief de St-Martin
Triathlon Sénonais****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 14/07/2022 de 08:00 à 16:30**

o Yonne (sur le Bief de Saint Martin)

entre les pk 66,00 et pk 68,00 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés de la tenue d'une manifestation nautique portant sur les épreuves de natation du 10^{ème} triathlon du Sénonais sur le bief de Saint Martin. La navigation sera interdite le 14/07/2022 de 8H00 à 16H30 sur le bief de St Martin du PK 66,00 jusqu'au niveau des ducs d'albe situés en rive gauche entre le PK 67 et 68.

Pour les bateaux qui seraient à quai sur la zone de l'évènement sportif, il est demandé de ne pas faire usage des moteurs des bateaux pendant toute la durée de la manifestation sportive. A cet égard les usagers devront être vigilants et respecter les prescriptions sur la zone et les plages horaires définies ci-dessus.

Service(s) à contacter :

UTI Nivernais - Yonne, 5, rue du Halage, 89000 AUXERRE

Tél : 03 58 43 21 65 - Fax : 03 86 20 27 12

Date limite d'affichage :

15/07/2022

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Franck DELABARRE